Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social: 36000 Châteauroux

Adresse: 2 Place des Cigarières

Date de convocation: 02 Mars 2023

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 15 Mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 15 Mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M VIDAL

Nombre de membres en exercice: 50

Votes exprimés: Pour: 37 / Contre: 0 / Abstention: 0

Étaient présents (27) :

AUJEAN Bernard, CAMUS Jean-Louis, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DRUI Martial, ELBAZ Xavier, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MARCHAND Bernard, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, ZECCHI Stéphane.

Étaient absents (9) :

BERTHOUMIEUX Pierre, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (10) :

ALLARD Bernard a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis AVEROUS GIL a donné pouvoir à LION Michel BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à MAUBOIS Philippe CHALMAIN Eric a donné pouvoir à ELBAZ Xavier DEJOLLAT Daniel a donné pouvoir à DRUI Martial DELYS Dominique a donné pouvoir à VIDAL Claude GOURRU Maxime a donné pouvoir à DAUZIER Claude GUESNARD Yves a donné pouvoir à PERSONNE Jacques IMBERT Tony a donné pouvoir à AUJEAN Bernard SEMION Michel a donné pouvoir à ROUFFY Marc

Etaient excusés (4):

BALSAN Charles-Henri FOISEL Michel PICOUT Laurent YVERNAULT Philippe

Objet : Approbation des thèmes de contrôle de concession pour l'année 2023 exercice 2022

Le SDEI assure, au nom et pour le compte de ses communes membres, soit pour l'ensemble des communes du département de l'Indre, le contrôle de délégation de service public conformément aux dispositions du cahier des charges de concession en matière d'électricité.

L'autorité concédante peut également demander aux concessionnaires des fichiers complémentaires et détaillés permettant un contrôle effectif et approfondi de la concession. Ces fichiers techniques et comptables permettent de vérifier l'exactitude des données du CRAC, d'identifier les éventuelles incohérences et d'identifier plus en détails les activités menées au cours de l'année écoulée.

A partir de l'ensemble de ces documents, le SDEI étudie chaque année les données relatives .

- Tableau de bord
- Des missions de contrôles spécifiques sur les thématiques suivantes seront engagées par le SDEI :
- Analyse de la pertinence du choix des départs HTA traités en PDV (ou RP) par le concessionnaire et suivi de l'incidentologie des départs HTA traités en PDV (ou RP) par le concessionnaire
- Analyse globale de la continuité de fourniture (cf. mise à jour du diagnostic ou assurer un suivi infra-PPI)
- Analyse globale de la qualité de fourniture (qualité de tension HTA et qualité tension BT)
- Audits de chantiers de renouvellement / liquidation des financements notamment des suivis de PR
- Méthodologie de valorisation par ENEDIS des ouvrages construits par le SDEI
- Analyse complète du compte d'exploitation d'Enedis
- Audit de la gestion des Impayés EDF
- Contrôle continu de reversements de la taxe sur l'électricité

L'analyse croisée des données fournies par les concessionnaires Enedis et EDF permettra ainsi au SDEI de réaliser comme chaque année un rapport de contrôle de l'activité des concessionnaires au travers duquel sont identifiés les points de vigilance et les axes d'amélioration à mettre en œuvre.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1_{er} : D'approuver la liste des thèmes définis pour la mission de contrôle des concessionnaires pour l'année 2023 exercice 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Claude VIDAL